

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02906

Numéro SIREN : 831 003 702

Nom ou dénomination : 2N IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/041964

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SAS 2N IMMOBILIER				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 rue Arthur RIMBAUD		31240 SAINT-JEAN	
SIRET		8 3 1 0 0 3 7 0 2 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31/12/2020	
ACTIF				Brut 1	
				Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014	54 000	016
	Immobilisations corporelles *		028	65 334	030
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042
	Total I (5)		044	120 334	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	419	066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070
		Autres* (3)	072	32 149	074
	Valeurs mobilières de placement		080		082
	Disponibilités		084	128 002	086
	Charges constatées d'avance *		092	5 311	094
	Total II		096	165 882	098
	Total général (I + II)		110	286 216	112
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 000	
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	1 000	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		
	Report à nouveau		134	1 131	
	Résultat de l'exercice		136	28 217	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	40 348	
	Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	124 146	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	7 035	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 72 665)		172	88 713	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	219 893		
Total général (I + II + III)				180	260 242
RENVUJS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD

31240 SAINT-JEAN

RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le 07 mai 2021, les actionnaires de la société SAS 2N IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'assemblée générale approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 28 217,35 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 28 217,35 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 28 217,35 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 28 474,21 Euros, soit 2,85 Euros par part sociale. Ce dividende sera payé au siège social à partir du .

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personne(s) physique(s), il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117

NM MB

Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2020. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Il en résulte que les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 12 813,39 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.
- M MALBEAUX Nicolas : 15 660,82 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 1 526,45 Euros.
- M MALBEAUX Nicolas : -1 269,59 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

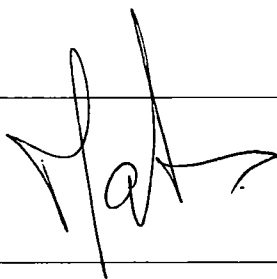
- Clôture au 31/12/2019 : 60 000,00 €
- Clôture au 31/12/2018 : 27 057,60 €
- Clôture au 31/12/2017 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 07/05/2021.

Signature de la Présidence :

M MALBEAUX Nicolas



NB NB

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN
RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 07 MAI 2021

Le 07 mai 2021, les actionnaires de la société SAS 2N IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par M MALBEAUX Nicolas.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Soit au total actionnaire(s) présent(s), totalisant Actions sur les 10000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
- Affectation du résultat.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

MM NB

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 28 217,35 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 28 217,35 Euros formant un résultat affectable de 28 217,35 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 28 474,21 Euros, soit 2,85 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du .

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2020. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 12 813,39 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.
- M MALBEAUX Nicolas : 15 660,82 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 1 526,45 Euros.
- M MALBEAUX Nicolas : -1 269,59 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée

NM NB

générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2019 : 60 000,00 €
- Clôture au 31/12/2018 : 27 057,60 €
- Clôture au 31/12/2017 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

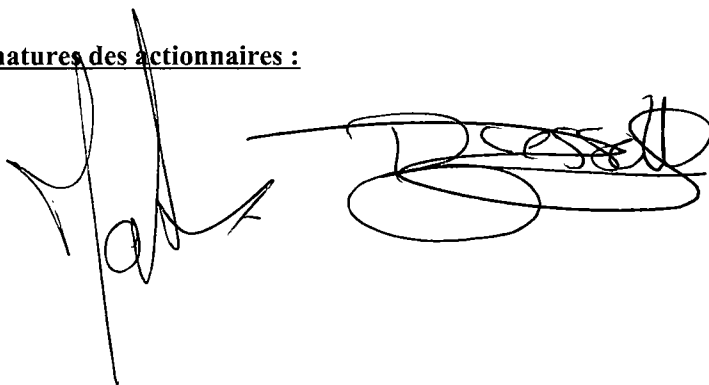
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 16 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-JEAN,
Le 07/05/2021.

Signatures des actionnaires :

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'M'. The signature on the right is a more complex, cursive signature, possibly 'Bessell'.

MM NB

SAS 2N IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue Arthur RIMBAUD
31240 SAINT-JEAN
RCS n°831003702- RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 28 217,35 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 285 399,43 Euros hors taxes contre 267 290,69 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 18 108,74 Euros pour une variation de 6,77%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 306 827,39 Euros contre 268 073,88 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 38 753,51 Euros pour une variation de 14,46%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 274 181,68 Euros contre 187 744,21 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 86 437,47 Euros pour une variation de 46,04%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 802,36 Euros contre 987,78 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 185,42 Euros pour une variation de -18,77%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 182,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 182,00 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 32 149,28 Euros contre 448,14 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 31 701,14 Euros.
- Les liquidités sont de 128 002,23 Euros contre 153 189,21 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -25 186,98 Euros pour une variation de -16,44%.

NM

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 167 587,59 Euros contre 125 316,50 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 42 271,09 Euros pour une variation de 33,73%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 2 696,75 Euros contre 1 757,15 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 939,60 Euros pour une variation de 53,47%.
- Les salaires et traitements sont de 50 333,65 Euros contre 26 308,46 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 24 025,19 Euros pour une variation de 91,32%.
- Les charges sociales sont de 15 918,13 Euros contre 9 528,29 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 6 389,84 Euros pour une variation de 67,06%.
- Les dotations aux amortissements sont de 8 159,87 Euros contre 8 257,90 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 98,03 Euros pour une variation de -1,19%.
- Les autres charges sont de 29 485,69 Euros contre 16 575,91 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 12 909,78 Euros pour une variation de 77,88%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est de 28 217,35 Euros.
- L'effectif est de 3 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations incorporelles : 32 000,00 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 1 208,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 28 217,35 Euros formant un résultat affectable de 28 217,35 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 28 474,21 Euros, soit 2,85 Euros par action. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du .

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 12 813,39 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.
- M MALBEAUX Nicolas : 15 660,82 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BRESSOLLES Nathalie : 1 526,45 Euros.
- M MALBEAUX Nicolas : -1 269,59 Euros.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2019 : 60 000,00€
- Clôture au 31/12/2018 : 27 057,60€
- Clôture au 31/12/2017 : NEANT

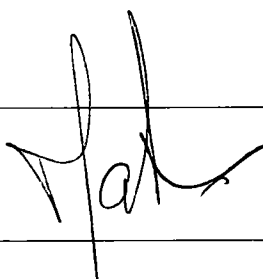
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-JEAN
Le 07/05/2021

La Présidence.

M MALBEAUX Nicolas

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malbeaux', is written over a rectangular box. The signature is stylized with a large initial 'M' and a long horizontal stroke.